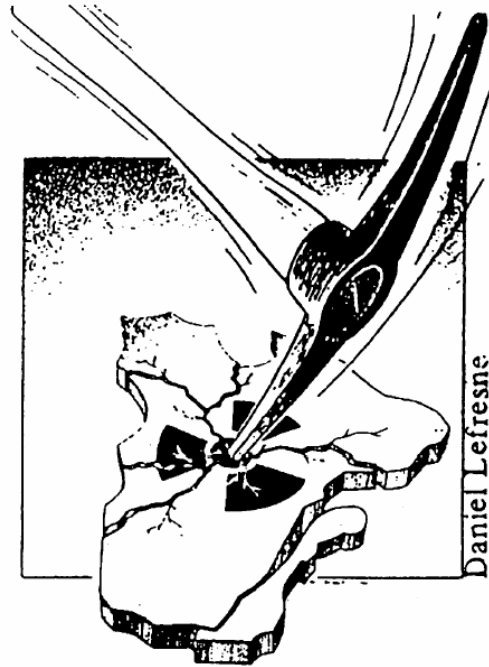




APEHL APEHL

Association pour la Protection de l'Environnement
des Hautes-Laurentides

www.apehl.ca/uranium.htm



DEMANDE DE MORATOIRE

*« L'exploitation minière de l'uranium au Québec :
pas dans notre cour, ni celle de nos voisins! »*

5 Mars 2007

Mont-Laurier

Présentation d'une demande de moratoire par l'APEHL : « L'exploitation minière de l'uranium au Québec : pas dans notre cour, ni celle de nos voisins! »

L'Association pour la protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) présente une demande de moratoire visant à cesser complètement toute activité d'exploration et d'exploitation minière de l'uranium dans la province de Québec, tant que des études exhaustives n'auront pas prouvé hors de tout doute que ces activités n'ont aucun impact négatif sur la santé de la population.

Les activités d'exploration minière qui se déroulent actuellement dans les Hautes-Laurentides ont soulevé énormément de questions quant à l'éventualité d'une telle industrie, non seulement dans la région, mais également à travers la province. De nombreuses études démontrent que les risques *connus* et *probables* de l'exploitation de mines d'uranium sont réels à un point tel que nul ne peut les ignorer. Bien qu'on rapporte souvent dans les médias les problèmes relatifs à l'industrie nucléaire, ses activités menées parallèlement sont tout aussi dommageables pour l'environnement. Les activités liées à l'exploitation d'une mine d'uranium sont particulièrement polluantes et représentent des risques importants pour la santé des citoyens. Il semble que la seule solution réaliste pour l'instant réside dans l'arrêt de cette production à la source.

L'APEHL représente plusieurs associations régionales et nationales et se fait la porte-parole de nombreux citoyens pour revendiquer la suspension des activités d'exploration et d'exploitation de l'uranium. La présente demande rejoint d'ailleurs un mouvement d'ordre international qui, plutôt que de faire l'objet d'une propagande alarmiste, s'appuie sur des preuves scientifiques démontrant la nécessité d'agir.

La **Déclaration des Peuples Indigènes** adoptée au Sommet Mondial sur l'uranium en décembre 2006 est d'ailleurs très éloquente à cet effet : « *Les générations passées, présentes et futures des Peuples Indigènes ont été et seront disproportionnellement affectées par l'industrie internationale d'énergie et d'armements nucléaires. La chaîne du combustible nucléaire empoisonne notre peuple, la terre, l'air et l'eau et menace notre existence même et l'avenir de nos générations à venir. Le pouvoir nucléaire n'est pas une solution pour le réchauffement global de la planète. L'exploitation minière de l'uranium, le développement de l'énergie nucléaire [...] violent nos droits humains de base et les lois naturelles fondamentales de la Terre Mère, mettant en danger nos cultures traditionnelles et notre bien-être spirituel.* »¹

Les thèmes de l'énergie nucléaire et de l'exploitation minière de l'uranium ne peuvent être traités distinctement puisqu'ils sont intimement liés. Bien que consciente de leur étroite relation, l'APEHL ne posera qu'une brève réflexion sur le thème de l'énergie nucléaire puisque là n'est pas l'objet de sa demande.

¹ « Déclaration des Peuples Indigènes au Sommet Mondial sur l'Uranium », Window Rock, Navajo Nation, 2 décembre 2006

L'EXPLOITATION MINIÈRE DE L'URANIUM

L'industrie minière de l'uranium a des répercussions majeures sur l'environnement. Le processus débute par l'extraction du minerai contenant l'uranium qui se retrouve à différentes profondeurs dans la croûte terrestre. Puisque la concentration de l'uranium contenu dans le minerai varie, de très grandes surfaces doivent être exploitées et mises à nu. Les manipulations liées à l'extraction du minerai nécessitent un immense approvisionnement hydrographique à partir de sources locales telles que les lacs, les rivières et la nappe phréatique. Une énorme quantité de déchets, appelés résidus miniers, résulte du processus d'isolation et de concentration de l'uranium. De ces déchets émanera de la radioactivité pendant des milliers d'années puisque son approvisionnement est assuré de façon continue par la présence des produits de désintégration (radium, thorium, polonium et plomb radioactif).

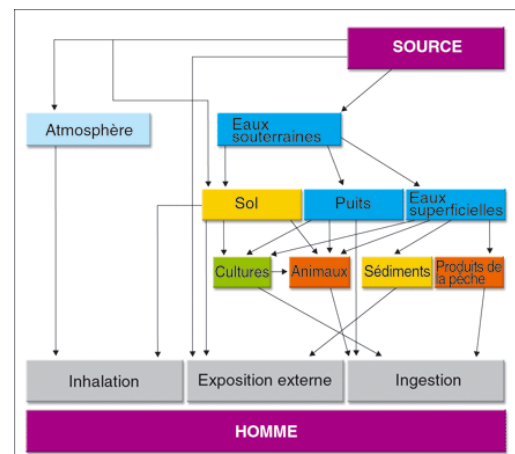
L'uranium est un métal qui, lorsqu'il se désintègre, se transforme en plusieurs autres substances. Il subit une réaction en chaîne qui produit de l'énergie radioactive à diverses étapes dans le processus. Les résidus miniers comprennent les substances de désintégration, sans valeur économique, l'eau contaminée et les produits chimiques toxiques utilisés lors des manipulations. Au terme des activités, ces résidus sont confinés dans l'environnement, retenus par des digues ou des barrages. Puisque les substances désintégrées conservent 85 % de la radioactivité d'origine² et afin d'éviter accidents et déversements, ces installations doivent être surveillées et entretenues pendant des milliers d'années.

Selon l'APEHL, la présence de ces résidus dans l'environnement est un problème inquiétant. Il règne présentement une confusion quant à savoir qui doit assumer la responsabilité de cette gestion pendant toutes ces années. Les frais reliés à l'entretien des équipements relèvent-ils des compagnies minières impliquées ou des contribuables à même leur fardeau fiscal? Par ailleurs, le confinement en surface augmente les possibilités de contact entre les êtres vivants et les résidus¹. Ces derniers sont soumis à l'influence de plusieurs facteurs : le type d'infrastructure utilisé, la négligence possible en matière de gestion et les conditions climatiques changeantes (soleil, vent, pluie, fonte des neiges, gel, etc.). La plus grande inquiétude est liée au fait que malgré la technologie actuelle, il n'existe aucune méthode de confinement garantie pour des milliers d'années. Malgré les efforts et la bonne volonté, l'erreur est humaine. Ainsi, la dispersion de substances radioactives dans l'environnement est inévitable. Pour en savoir plus, voir - *Autres renseignements* - à la page 7.

Voici en résumé les risques environnementaux liés à l'exploitation minière de l'uranium :

- Contamination des eaux souterraines et des réseaux hydrographiques (lacs, rivières, nappes phréatiques, puits artésiens, etc.) par les polluants chimiques et les substances radioactives;
- Dispersion des poussières radioactives dans l'environnement affectant les êtres vivants.

Image : DRIRE Limousin- L'État de l'environnement et des risques en Limousin, Édition 2004
http://www.limousin.drire.gouv.fr/environnement/etatenv2004/mines_uranium.htm



² JEAN, Yves, « Introduction à la gestion des ressources naturelles », p. 375, édition Télé-université, 2004

L'URANIUM ET LA SANTÉ PUBLIQUE

Les particules radioactives peuvent s'introduire dans le corps humain par la respiration, l'ingestion ou le contact d'une peau comportant des lésions³. Une fois à l'intérieur, la toxicité de ces substances serait considérée comme celle d'autres métaux lourds ou comme d'autres substances radioactives³. Les effets toxiques des métaux lourds se manifestent au niveau des organes, plus spécifiquement au niveau des reins. Pour ce qui est des effets de ce type de radiations, celles-ci seraient assez fortes pour endommager ou même détruire des cellules vivantes⁴. D'ailleurs, elles continuent de faire l'objet de nombreux débats – divers cancers, problèmes respiratoires, troubles des organes, problèmes de reproduction, etc.⁵ La désintégration de l'uranium produit un gaz radon qui peut voyager sur plusieurs kilomètres et ainsi entrer en contact avec les êtres vivants.⁶ Aux États-Unis et en Europe, certains regroupements scientifiques considèrent que le radon inhalé dans l'air ambiant est reconnu comme étant cancérigène⁷. De nos jours, la plupart des scientifiques considèrent que toute exposition aux radiations atomiques constitue un risque pour la santé⁸.

Dans un tel contexte, l'APEHL demande au gouvernement d'agir en fonction du principe de précaution tel que défini par Marie-Hélène Labbé, docteure en sciences politiques et spécialiste des questions de prolifération nucléaire en France. Elle définit le principe de précaution comme étant « *l'attitude que doit observer toute personne qui prend une décision concernant une activité dont on peut raisonnablement supposer qu'elle comporte un danger grave pour la santé et la sécurité des générations actuelles ou futures, ou pour l'environnement* ».

À la lumière de ces faits, l'APEHL constate que l'industrie minière de l'uranium peut avoir un impact négatif sur la santé de la population et par le fait même, occasionner des coûts supplémentaires pour le réseau de la santé.

L'URANIUM ET L'ÉCONOMIE

Pour une région, la venue de nouvelles activités économiques est souvent vue comme bénéfique. Néanmoins, certains points sont à mettre en perspective face à la possibilité d'une telle industrie dans les régions rurales du Québec :

- La portée, en terme de temps, et les retombées financières de cette industrie sont limitées;
- Une fois la ressource épuisée, les compagnies étrangères disparaissent, emportant avec elles la plus grande part des profits;
- La responsabilité des coûts reliés à la gestion des déchets n'est pas clairement définie;
- Les emplois créés représentent un risque pour la santé des mineurs puisqu'ils sont en contact direct avec les poussières radioactives;
- Les frais de santé des contribuables risquent d'augmenter;

³ MAKHIJANI, Arjun et SMITH, Brice, « *Un nouveau panorama des risques sanitaires de l'uranium* », version anglaise *Science for Democratic Action*, v.13, no. 2, juin 2005

⁴ GREENPEACE, « *La face cachée de l'uranium* », Factsheet, avril 2005.

⁵ GREENPEACE, « *La face cachée de l'uranium* », Factsheet, avril 2005.

⁶ MAKHIJANI, Arjun et SMITH, Brice, « *Un nouveau panorama des risques sanitaires de l'uranium* », version anglaise *Science for Democratic Action*, v.13, no. 2, juin 2005.

⁷ INSPQ, *Le radon au Québec*, pp. 1-191, décembre 2004.

⁸ GREENPEACE, « *La face cachée de l'uranium* », Factsheet, avril 2005.

Présentation d'une demande de moratoire par l'APEHL : « L'exploitation minière de l'uranium au Québec : pas dans notre cour, ni celle de nos voisins! »

- Les autres secteurs économiques, tel que le récréotouristique, risquent d'être affectés;
- Il y aura une perte probable de la valeur immobilière en raison des craintes des gens face à cette industrie.

Selon l'APEHL, la question soulevée est : « Pour qui cette industrie est-elle la plus profitable? ».

Dans un autre ordre d'idées, l'utilisation de l'uranium dessert trois principaux marchés : la médecine, la production d'énergie à partir de centrales nucléaires et l'armement. À eux seuls, les besoins en médecine ne sont pas suffisamment considérables pour justifier la demande en uranium. De plus, le milieu médical peut utiliser d'autres substances pour y répondre⁹.

La production d'énergie à partir de centrales nucléaires est un sujet qui soulève la controverse. Pour certains, cette avenue est considérée comme une alternative aux gaz à effet de serre. À cet égard, les tenants de l'industrie nucléaire et certains spéculateurs boursiers soutiennent que, selon eux, la demande éventuelle en uranium sera plus grande que l'offre. À première vue, ces propos véhiculés semblent justifier des besoins futurs réels. Cependant, le rapport *Facteur 4*, remis au gouvernement français en octobre dernier, mentionne que « l'énergie nucléaire représente 2 % de l'énergie finale dans le monde ».¹⁰ En réalité, il s'agirait donc de tentatives pour faire augmenter le prix de l'uranium à la bourse.

Pour d'autres, comme l'Institut de Pembina le mentionne dans son rapport publié en décembre 2006 « *L'énergie nucléaire n'est pas une solution aux changements climatiques* », les activités dues à la production de l'énergie nucléaire créent autant de « problèmes » en amont qu'en aval. En aval, il y a l'exploitation de l'uranium et le problème des résidus miniers mais aussi tout le transport que cela nécessite et qui contribue aux gaz à effet de serre. En amont, il y a un autre problème de même envergure que les gaz à effet de serre : la production de déchets nucléaires. Un lot de déchets nucléaires que nous léguons aux générations futures sans savoir comment elles s'y prendront pour les neutraliser.¹¹

Selon Hubert Reeves, astrophysicien reconnu internationalement, « *personne ne maîtrise le problème des déchets, ni les conséquences d'un accident majeur. [...] l'uranium est une ressource que seuls les anges peuvent manipuler* »¹². En d'autres mots, tout comme les résidus miniers, une fois qu'ils sont produits, les déchets nucléaires doivent être gérés pendant des milliers d'années. Une gestion où doit intervenir l'humain et où des confinements à efficacité limitée impliquent le risque d'accidents catastrophiques et irréversibles.

Finalement, en ce qui concerne l'armement, il importe de s'interroger en matière d'éthique quant aux impacts durables d'une telle exploitation et quant à l'utilisation de cette ressource sur l'ensemble de la planète. En effet, considérant des événements comme il s'en déroule présentement dans certains pays tels l'Iran et la Corée du Nord, et sachant que 85 % de l'uranium canadien est présentement exporté à l'extérieur du pays sans qu'aucune loi ne puisse garantir son utilisation éventuelle une fois les frontières franchies¹³, les citoyens d'ici n'ont-ils pas une responsabilité dans le cours des événements?

⁹ EDWARDS, Gordon et al. « *Uranium : guide de discussion. Questions et réponses* ». Office national du film du Canada. Accompagne le film « *Uranium* » du réalisateur Magnus Isacsson, 2006.

¹⁰ « Nucléaire mauvaise année en perspective en 2007 ? » Pierre Melquiot, 04 janvier 2007.

¹¹ PEMBINA INSTITUTE, « Nuclear Power No Solution to Climate Change », 15 décembre 2006.

¹² REEVES, Hubert, « *Mal de Terre* », Éditions du Seuil, mars 2003 et mars 2005, p 80 à 108.

¹³ EDWARDS, Gordon et al. « *Uranium : guide de discussion. Questions et réponses* ». Office national du film du Canada. Accompagne le film « *Uranium* » du réalisateur Magnus Isacsson, 2006.

CONCLUSION

En conclusion, l'exploitation de l'uranium empoisonne l'air, l'eau et la terre et menace l'existence des individus de l'époque actuelle et des générations futures. Elle ne correspond pas à un secteur d'activité économique sécuritaire pour l'ensemble des habitants de la planète. Utiliser l'uranium pour la production d'énergie en guise d'alternative au réchauffement planétaire soulève d'énormes contradictions. À la lumière de ces faits, il conviendrait de laisser le minerai là où il se trouve, c'est-à-dire dans la croûte terrestre, tant que la question de son utilisation sécuritaire ne sera pas garantie et que l'innocuité des déchets ne sera pas prouvée.

Pour toutes ces considérations et par principe de précaution pour la santé des êtres vivants, c'est au nom de tous les individus et associations qui appuient ce projet que l'APEHL vous demande un moratoire de 5 ans contre toute activité d'exploration et d'exploitation d'uranium sur l'ensemble du territoire québécois. L'APEHL demande également qu'au terme de ce délai, un décret législatif soit adopté par l'Assemblée nationale du Québec pour établir la pérennité de cette politique qui se veut un choix de société moralement responsable. Nous, citoyens du Québec, sommes contre l'exploitation minière de l'uranium. Nous souhaitons que notre gouvernement prenne position dans ce dossier pour la santé et la sécurité de tous.

Présentation d'une demande de moratoire par l'APEHL : « L'exploitation minière de l'uranium au Québec : pas dans notre cour, ni celle de nos voisins! »

BIBLIOGRAPHIE

EDWARDS, Gordon et al. « *Uranium : guide de discussion. Questions et réponses* ». Préparé et publié pour l'Office national du film du Canada. Accompagne le film « *Uranium* » du réalisateur Magnus Isacson, 2006.

GREENPEACE, « *La face cachée de l'uranium* », Factsheet, avril 2005.

INSTITUT NATIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE AU QUÉBEC, « *Le radon au Québec – évaluation du risque à la santé et analyse critique des stratégies d'intervention* ». pp. 1-191, décembre 2004.

JEAN, Yves, « *Introduction à la gestion des ressources naturelles* », Télé-université, Coll. Sciences de l'environnement, 2004, p. 253 à 256.

LABBÉ, Marie-Hélène, « *Le risque du nucléaire* », Presses de sciences Po., p.35 à 51, 1989.

MAKHJANI, Arjun et Brice Smith, « *Un nouveau panorama des risques sanitaires de l'uranium* », version anglaise *Science for Democratic Action*, vol.13, no. 2, juin 2005.

PEMBINA INSTITUTE, « *Nuclear Power No Solution to Climate Change* », 15 décembre 2006.

REEVES, Hubert, « *Mal de Terre* », Éditions du Seuil, mars 2003 et mars 2005, p 80 à 108.

AUTRES RÉFÉRENCES

« *Déclaration des Peuples Indigènes au Sommet Mondial sur l'Uranium* », Window Rock, Navajo Nation, 2 décembre 2006,

« *Nucléaire mauvaise année en perspective en 2007 ?* » Pierre Melquiot, 04 janvier 2007.

« *La solution nucléaire* » Téléjournal de Radio-Canada 1 février 2007.

« *Émission Découverte* » Radio Canada, 11 février 2007, par Mario Masson et Jeannita

www.apehl.ca/uranium.htm : Une bibliographie plus exhaustive, incluant des documents consultés mais non cités et d'autres liens Internet, sont également disponibles sur le site de l'A.P.E.H.L.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Page 3 : Au cours des dernières décennies, des exemples de négligence se sont produits dans les villes d'Oka au Québec et de St-John's à Terre-Neuve. Des résidus miniers renfermant du radium ont été utilisés dans la fabrication de matériaux servant à la construction d'habitations. Ce n'est que beaucoup plus tard que le dangereux constat a été fait : les habitations ainsi construites présentaient un taux d'exposition au radon inacceptable pour la santé de la population.